

**Compte rendu de la réunion du conseil de gestion du Pôle associatif :
Hameau de la fraternité / Merlattes / Pressavois.
Mardi 18 octobre 2022 à la salle n°6 des Palabres.**

Représentants associatifs

Présents :

- M. Jean-Marie Larcher (Atelier Théâtre des Gibjoncs)
- M. Jean-Paul Malicornet (ASPTT)
- Mme Françoise Bouvet (C.L.C.V)
- Mme Cécile Girard (Collectif des mamans)

Excusée :

- Mme Elisabeth Besson-Bourdy (AGV Bourges Nord)

Représentants du Centre Associatif du Hameau de la fraternité

Présentes :

- Mme Bernadette Guille (Trésorière)
- Mme Estelle Chauveau (Salariée)

Excusé :

- M. Pierre Manglé (Président)

Représentants de la Ville de Bourges

Présents :

- M. Pierre-Henri Jeannin, Maire adjoint Délégué à la Vie Associative, à la Jeunesse et à la Politique de la Ville
- Mme Marie Hélène Biguier, Maire Adjoint Délégué à l'Intergénérationnel et en charge des quartiers Chancellerie, Gibjoncs, Moulon
- Mme Elise Gousseau-Brisset, Directrice des Sports et de la Vie Associative
- M. Marc Lenoir, Responsable du Service Vie Associative et Manifestations Sportives
- M. Salim Chouli, Gestionnaire de site
- Mme Laura Bellegarde, Gestionnaire de site, remplaçante

Excusée :

- Mme Nadia Nezloui, Maire Adjoint Délégué à l'Action Sociale

Auditeurs libres :

- Mme Catherine Leray (UAL)
- M. Gérard Portier (UAL)
- M. Hugo Hein (Aïki No Michi)

Accueil des participants

Lors de la réunion du 20 septembre dernier, le nouveau conseil de gestion, a été constitué. Un tour de table est fait au cours duquel chacun est invité à se présenter.

Nouvelle tarification

Pour rappel, par délibération du 9 décembre 2021, la Ville a procédé à une modification des tarifs du Pôle associatif Hameau de la fraternité / Merlattes / Pressavois. Le bas tarif « adhérent au Centre Associatif du Hameau de la Fraternité » a été supprimé, car ça n'était pas un critère légal. L'adhésion à un groupement associatif n'étant pas un critère objectif pour appliquer un tarif différencié. Un tarif bas avait néanmoins été maintenu, pour les associations justifiant d'un agrément ministériel ou relevant d'un dispositif de la CAF.

Il est apparu que la suppression de ce bas tarif constituait une charge trop importante pour les associations adhérentes.

Un groupe de travail a alors été constitué afin de réfléchir à la création d'un nouveau tarif, qui soit à la fois objectif, simple pour les associations, comme pour les services municipaux et permette de maintenir les recettes de la Ville.

Lors de la réunion du 15 septembre dernier, la Ville faisait une proposition permettant de maintenir des recettes annuelles à 9800 €.

Ce montant correspond aux recettes réelles de 2022, ainsi qu'aux recettes prévisionnelles extrapolées au reste de l'année 2022, soit des tarifs à 1 €, 1,50 € et 2 €. Les associations ont estimé que ce montant n'est pas juste, puisqu'il résulte d'une simulation réalisée sur l'année 2022 et qu'il ne prend pas en compte les subventions exceptionnelles versées pour compenser la hausse des tarifs.

Une nouvelle simulation devait donc être proposée à M. le Maire, avec un objectif de maintien des recettes annuelles à 6300 €. (Simulation des recettes 2022 : 9800 € - 3500 € de subvention exceptionnelle).

Elise Gousseau-Brisset explique que M. Le Maire a répondu favorablement à cette proposition et que suite à cela, une nouvelle proposition (tableau ci-dessous) a été transmise par mail à l'ensemble des associations utilisatrices des équipements du Pôle associatif.

Site	Salle	Surface (en m ²)	Locations ponctuelles des associations	
			Tarif de base	A partir de 20h de location par mois toutes salles confondues
Hameau de la Fraternité	Salle n° 1	80	1,20 € / heure	0,60 € / heure
Hameau de la Fraternité	Salle n° 5	180	1,60 € / heure	0,80 € / heure
Hameau de la Fraternité	Salle n° 6	113	1,60 € / heure	0,80 € / heure
Hameau de la Fraternité	Salle n° 4	147	1,60 € / heure	0,80 € / heure
Merlattes	Salle polyvalente	142	1,60 € / heure	0,80 € / heure
Pressavois	Salle familiale	80	1,20 € / heure	0,60 € / heure
Pressavois	Salle de musique	80	1,20 € / heure	0,60 € / heure
Pressavois	Salle à l'étage n° 1	25	0,80 € / heure	0,40 € / heure
Pressavois	Salle à l'étage n° 2	25	0,80 € / heure	0,40 € / heure
Pressavois	Salle à l'étage n° 3	25	0,80 € / heure	0,40 € / heure

Ce tarif tient compte de la vétusté et de la taille des salles (tarifs distincts en fonction de la salle occupée) ainsi que de l'activité de l'association (au-delà de 20h/mois toutes locations confondues, elle paye moins cher).

- Il est fait remarquer qu'il s'agit d'une simulation et non d'un calcul mathématique fiable.

→ Cette simulation semble pourtant être un bon indicateur.

Les créneaux réguliers sont en grande partie déjà réservés. Les locations enregistrées pour 2022 reflètent en principe plutôt bien, les besoins réels des associations et ce indépendamment des tarifs proposés, puisque une subvention a été versée en soutien à l'activité des associations concernées et a permis de pallier la hausse tarifaire.

Aussi, le volume d'heures réservées par les associations en 2022 est plus ou moins comparable à celui réservé en 2019 (dernière année sans crise sanitaire).

- Mme Leray, explique que l'UAL refuse cette proposition.
- Mme Guille, ajoute que les 19 associations adhérentes au Centre Associatif partagent cette position et qu'un courrier a été adressé à M. le Maire, expliquant que les associations se sont accordées sur un tarif qui n'excéderait pas 0.60 € de l'heure.

→ Pierre-Henri Jeannin rappelle que nous sommes en période d'inflation et que la hausse des prix est générale. L'ensemble des tarifs municipaux vont augmenter au 1^{er} janvier 2023.

Cette hausse des prix ne sera pas répercutée en 2023 sur le calcul du nouveau tarif.

- M. Portier, estime que la municipalité ne tient pas compte des difficultés des associations.
- Mme Guille explique que cette nouvelle proposition tarifaire est au désavantage des associations adhérentes au Centre Associatif.

Les associations qui payaient le tarif haut verront quant à elles, leurs factures diminuer.

→ Il est rappelé que les associations adhérentes au Centre Associatif sont aussi les associations qui occupent le plus les locaux du Pôle et qu'à ce titre, elles bénéficient du tarif dégressif.

Les associations adhérentes ont sollicités un entretien avec M. le Maire, les négociations se poursuivent.

- Mme Leray réinterroge sur le temps qui sera pris en compte, pour la réservation de l'UAL, dans le cadre de son exposition, en novembre prochain, au Hameau de la fraternité.

→ Elise Gousseau-Brisset rappelle que pour des raisons d'assurance : à partir du moment où les biens de l'association restent dans la salle, un contrat de location comprenant toutes les heures d'occupation, doit être établi entre les parties, car en cas de dégradation des œuvres entreposées, l'association ne serait pas couverte et la Ville pourrait être mise en cause.

→ M. Jeannin ajoute qu'en dehors des horaires d'ouverture au public, les autres associations n'ont pas accès à la salle.

Le Hublot

M. Jeannin explique qu'aujourd'hui le Hublot est peu ouvert sur le quartier et ses habitants et que l'équipement est sous-utilisé. L'architecture du lieu ne facilite pas le lien entre les associations, la gestion des réservations est peu flexible.

C'est pourquoi le service Culture travaille sur une réorganisation de l'équipement.

La simplification de la gestion des locations de salles est à l'étude, tout comme la création d'un tarif de location, car aujourd'hui les occupations de salles se font gracieusement, ce qui n'est pas équitable pour les associations qui utilisent d'autres équipements payants.

Aussi désormais, ce sont les agents du Hameau de la fraternité qui gèrent les ouvertures de ces salles. Cela permet d'avoir un personnel plus présent et de proposer des temps d'ouverture plus larges.

Point NPNRU

Pour rappel, dans le cadre du nouveau plan national de renouvellement urbain et de la construction d'un nouvel équipement qui regroupera plusieurs activités et notamment des locaux associatifs municipaux, la Ville se fait accompagner par un assistant à maîtrise d'ouvrage : la société Avensia.

Afin de recenser les besoins et les usages de chacun, diverses consultations sont programmées, notamment des entretiens avec les associations, qui se dérouleront entre novembre et janvier 2023. Des ateliers à thèmes seront également proposés (enfance/jeunesse, alimentaire, locaux associatifs, etc.).

M. Jeannin rappelle que pour le moment rien n'est acté, que le temps est à la réflexion et que les décisions prises, seront des décisions concertées.

Le début des travaux est prévu pour 2026.

Conseil de la vie associative

La municipalité envisage de créer un conseil de la vie associative à Bourges avec l'objectif de favoriser et développer le dialogue entre les associations elles-mêmes et entre la Ville et ses associations.

À ce titre, un sondage a été diffusé à l'ensemble des associations inscrites sur le portail des associations, afin de recueillir leur avis sur l'intérêt d'une telle instance à Bourges. À ce jour, 140 associations ont répondu au questionnaire dont la majorité est favorable à la création d'un conseil de la vie associative à Bourges.

Plusieurs associations s'accordent sur le fait, que si la création de ce Conseil est une idée intéressante, il ne faut pour autant pas multiplier les réunions.

Travaux

Hameau de la Fraternité :

- Salle n°5 de l'Oiseau-Lyre : petits travaux de rénovation (peintures)
- Salle n°4 Arabesque : condamnation des douches.

Échanges avec la salle et questions diverses

- M. Larcher, représentant l'Atelier Théâtre des Gibjoncs, avait évoqué lors d'une précédente réunion, des incivilités et l'entreposage de détritux aux abords des locaux associatifs des Merlattes. Il avait soumis l'idée de faire grillager l'espace.
→ Cette possibilité est envisagée par la Ville, cependant, l'idée de départ, qui consistait à grillager seulement l'arrière du bâtiment, sans inclure l'espace de jeux, ne répond pas aux règles de sécurité. Un chiffrage a été réalisé, avec l'idée de clôturer l'ensemble du périmètre. Ces travaux d'investissement seront proposés au budget 2023.

- Mme Guille, représentant le Centre Associatif du Hameau de la Fraternité, demande la liste des associations utilisatrices régulières, des équipements du Pôle associatif HFMP.

→ Liste des associations régulières :

- AGV Bourges Nord
- Aïki No Michi
- Aïkido Club du Berry
- ARBRE
- Art & Miz
- ASPTT
- Association Française des Polyarthritiques et des Rhumatismes Inflammatoires Chroniques - AFPric
- Association Franco-Hmong de Bourges
- Association Nationale de Retraités
- Atelier Théâtre des Gibjoncs
- Caramel
- Centre Associatif du Hameau de la Fraternité
- El Qalame
- El Qantara
- Ensemble Départemental de Musiques Traditionnelles
- Esprit Libre
- Garlézana
- Hana Berry Pop
- Helping Hands
- La compagnie Marteau

- La Fabrik des SEPer Héros
- L'Arme de l'Eternel
- Le Bon Samaritain
- Le Collectif des Mamans
- Maï No Maï
- Miranda
- Motif percussion
- Scouts Permaculteurs de France
- Siel Bleu
- UAL
- UFOLEP
- Unis-Cité